

Bourg-en-Bresse, le 22 novembre 2022

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des  
installations classées  
Réf : FDS

## **ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE  
D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 IV DU CODE DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**Projet : Comblement d'un talweg entre les deux ISDI Englobe et ARG**

**Localisation : Lieu dit «En Belle Lièvre » RD 77 – 01500 CHATEAU-GAILLARD**

**Pétitionnaire : Société ENGLOBE FRANCE**

**L'autorité environnementale a reçu le dossier le 8 novembre 2022 :**

**L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le 12 décembre 2022**

**L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.**

La préfète  
Pour la préfète et par délégation,  
le chef de bureau,

  
Charles BROZILLE